

RÈGLES DE CONDUITE CSDN

Une initiative des établissements de tous nos réseaux

RESPECT, RESPONSABILITÉ, INTÉGRITÉ
et **COOPÉRATION** constituent les valeurs qui
sont les pierres d'assises pour favoriser la réussite
chez les élèves et un climat scolaire positif, dans
des établissements sains et sécuritaires.

LA COOPÉRATION PERMET DE DÉVELOPPER UN SAVOIR-FAIRE ET DES
COMPÉTENCES POUR RELEVER LES DÉFIS DU MONDE ACTUEL.

Respect

J'adopte un comportement respectueux envers tous :

- pour maintenir un milieu de vie harmonieux et agréable;
- pour développer un savoir-vivre.

Responsabilité

J'agis de façon sécuritaire :

- pour assurer ma sécurité et celle des autres.

Je garde les lieux et le matériel propres et en
bon état :

- pour vivre dans un milieu agréable et
fonctionnel, dans un esprit de solidarité.

Intégrité

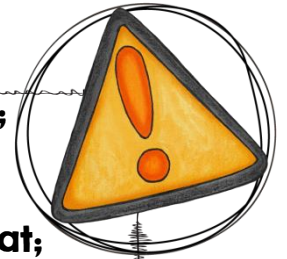
Je refuse de participer à toute forme de violence
et d'intimidation :

- pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire;
- pour développer un savoir-être.



La CSDN, c'est toi, c'est moi, c'est nous !

Les règles de conduite CSDN sont les nôtres !



- 1- **J'adopte un comportement respectueux envers tous;**
- 2- **J'agis de façon sécuritaire;**
- 3- **Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état;**
- 4- **Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation;**
- 5- **Je suis responsable de ma réussite et je respecte les règles de fonctionnement de l'école :**

- En faisant preuve de ponctualité en respectant l'horaire de l'école.
- En ayant une tenue vestimentaire adaptée à la saison et aux activités, sécuritaire et conforme à la mission de l'école (exempte de violence et décente).
- En apportant à l'école uniquement les objets nécessaires à mon travail scolaire.
- En m'acquittant de mes responsabilités d'élèves (exemples : *Je m'applique à faire les travaux demandés en classe et à la maison dans les délais prescrits. J'ai tout le matériel nécessaire.*)
- En adoptant un comportement qui permet à tous d'apprendre dans un climat propice (calme et silence).
- En utilisant les ressources informatiques selon la politique relative à l'utilisation des technologies de l'information et des communications de la CSDN.
- En respectant les règles de fonctionnement de la bibliothèque et celles propres au service de garde.

Note : L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol des objets personnels. À moins qu'il ne s'agisse de pallier au handicap d'un élève ou de ses parents, tout appareil permettant de capter et d'utiliser la voix ou l'image est interdit à l'école (par exemple : MP3, caméra, cellulaire, etc.) Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, l'élève pourrait se voir imposer la sanction suivante: La saisie de l'appareil concerné pendant un minimum de 5 jours, nécessitant le déplacement des parents pour le récupérer.

Avec la préoccupation constante d'une gestion positive des comportements, nous encourageons les bons comportements à Charles-Rodrigue ainsi qu'à l'école des Pixels...

- Par un système de renforcement positif propre à chaque classe;
- En étant des modèles quotidiens des comportements à adopter;
- En favorisant de bonnes relations interpersonnelles entre tous.



Parce que l'école est un milieu de vie éducatif où l'élève doit apprendre à respecter certaines règles, tous les élèves ont droit à un premier niveau d'intervention où l'adulte intervient auprès de l'élève fautif pour lui signaler son non-respect d'une règle de conduite de l'école.

Il lui enseigne le bon comportement et l'invite à modifier son comportement.

EN CAS DE MANQUEMENT

Lorsqu'un élève contrevient à l'une des règles de conduite de l'école et du service de garde, il pourrait se voir remettre un billet d'information et le titulaire de l'élève verra à en assurer le suivi. L'élève est responsable de transmettre la communication à ses parents qui doivent eux aussi en assurer le suivi en le signant et en le retournant **dès le lendemain**.

Lors de l'émission d'un billet d'information, l'élève est invité à s'acquitter d'une conséquence et/ou à s'engager à poser un geste de réparation en lien avec le manquement. L'intervenant s'assurera que l'intervention et la conséquence sont en lien avec la nature, la fréquence et la gravité de l'événement. Le geste de réparation pourra aussi être effectué à la maison en collaboration avec les parents, si l'intervenant le juge nécessaire.



Note : En cas d'expression gestuelle ou verbale inacceptable envers un adulte, l'enfant sera retiré immédiatement de son groupe jusqu'à ce qu'il soit rencontré par la direction ou son représentant car il s'agit d'un manquement grave qui en aucun cas ne sera toléré. En cas d'expression gestuelle ou verbale inacceptable envers un pair, cette mesure pourrait aussi s'appliquer.

Si malgré les mesures mises en place pour aider et soutenir l'enfant dans son apprentissage des comportements attendus à l'école, une récidive pourrait entraîner (selon la nature, la gravité et la fréquence des gestes) des mesures spéciales.

Celles-ci pourraient prendre la forme de :

- suspension à l'interne
- suspension à l'externe allant de 1 à 3 jours impliquant une rencontre avec les parents pour déterminer les conditions de retour.
- une reprise de temps sur une journée pédagogique.

J'ai pris connaissance du document sur les règles de conduite de la Commission scolaire des Navigateurs qui seront en vigueur à l'école Charles-Rodrigue et à l'école des Pixels.

J'ai pris connaissance du document concernant les avis de manquements et leurs conséquences en plus des tableaux « *Gestion des manquements* » et « *Règles de conduite - École Charles-Rodrigue et École des Pixels* » aux pages suivantes.

Je comprends et accepte les règles en vigueur et l'application des conséquences qui y sont reliées.

Signature de l'élève :

Date : _____

Signature des parents :

Date : _____

Date : _____